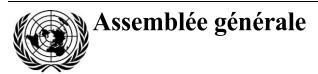
Nations Unies A/C.4/75/1



Distr. générale 18 septembre 2020 Français

Original: anglais

Soixante-quinzième session Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Questions renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Note du Secrétariat

- 1. À la 2^e séance plénière de sa soixante-quinzième session, tenue le 18 septembre 2020, l'Assemblée générale a pris des décisions sur la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (voir A/75/252), y compris les questions renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (voir annexe).
- 2. L'attention de la Commission est appelée sur les parties des sections III et IV du rapport du Bureau (A/75/250) qui concernent l'ordre du jour des grandes commissions et sur les recommandations relatives à l'organisation de la session qui figurent à la section II de ce rapport. Ces recommandations ont également été approuvées par l'Assemblée générale à sa 2° séance plénière.



Annexe

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

1. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5].

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

- 2. Effets des rayonnements ionisants [point 50].
- 3. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace [point 51].
- 4. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [point 52].
- 5. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés [point 53].
- 6. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects [item 54].
- 7. Étude d'ensemble des missions politiques spéciales [point 55].
- 8. Questions relatives à l'information [point 56].
- 9. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies [point 57].
- 10. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes [point 58].
- 11. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies [point 59].
- 12. Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation [point 60].
- 13. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [point 61].

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

- 14. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [point 126].
- 15. Planification des programmes [point 142].

2/2 20-12174